



2024-2025

Formulaire d'inscription Self-défense / Mix boxing Saison ~~2023/2024~~

- Joindre 1 photo d'identité & signer le formulaire d'inscription (en conserver un exemplaire)

Madame Monsieur

Nom : Klaus Prénom : Julie

Date de naissance : 22.09.2009

Profession : écolière

Adresse : Clos du Villars 25

NPA / Domicile : 1632 Riaz

Téléphone : 077 442 80 87

E-mail : julieklaus22@protonmail.ch

Nom/Prénom du représentant legal (-18ans) : Stéphanie Klaus
079 257 92 82
stephanieklaus@protonmail.ch

Tarifs cours collectifs de date à date :

Le cours d'essai au prix de **CHF 45.-** (déductible si abonnement annuel).

Rabais famille, uniquement sur l'abonnement annuel et dès 3 personnes d'une même famille.

Les cotisations mensuelles, trimestrielles et annuelles ne sont pas cumulables.

Coach-defense propose des formules de Membership que vous pouvez souscrire à tout moment de l'année de date à date :

SELF-DEFENSE MIXBOXING, MMA : (voir sur www.coach-defense.ch pour tous les tarifs)

Cours du vendredi 18h dès le 23 août 2024

Cotisation annuelle :

Enfants (6-15 ans)	Adultes (16 ans et +)
<input type="checkbox"/> Fr. 500.-	<input type="checkbox"/> Fr. 700.-

Cotisation trimestrielle :

Enfants (6-15 ans)	Adultes (16 ans et +)
<input checked="" type="checkbox"/> Fr 300.-	<input type="checkbox"/> Fr. 420.-

Cotisation mensuelle :

Enfants (6-15 ans)	Adultes (16 ans et +)
<input type="checkbox"/> Fr. 150.-	<input type="checkbox"/> Fr. 160.-

Cotisation à la séance :

Enfants (6-15 ans)	Adultes (16 ans et +)
<input type="checkbox"/> Fr. 45.-	<input type="checkbox"/> Fr. 45.-

Important :

Paiement possible en 2 ou 3 fois sur toutes les cotisations annuelles.
Tout retard de paiement sera suivi d'un rappel avec des frais.

Début du contrat :

Les abonnements sont de date à date et sont valables dès la signature du contrat et les inscriptions peuvent se faire tout au long de l'année.

Cotisations : _

Les cotisations sont payables à l'inscription et au début de chaque renouvellement. En cas de retard dans les paiements, des frais de rappel seront facturés (Fr. 30.- par rappel). Toute cotisation versée à Coach-defense est définitivement acquise, il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année.

En cas de circonstances exceptionnelles menant à la fermeture temporaire de la discipline de self-défense, d'une part, la durée d'absence est reportée, d'autre part, la reprise de l'activité est de la responsabilité de l'élève.

Fermeture et vacances :

Le club Coach-défense est fermé pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

Assurances :

La self-défense, le mix boxing et le MMA pratiqués avec discipline sont des activités sûres. Toutefois, le Club Coach-defense décline toute responsabilité en cas d'accident, de blessures, de dommages ou de vol. L'assurance est l'affaire de chaque membre. Les jeunes ne sont pas surveillés en dehors des cours.

<u>Décompte :</u>	Abonnement	CHF.	<u>300.-</u>
		CHF.	<u>300.-</u>

La/le soussigné(e) atteste avoir pris connaissance du présent contrat. Le/La signataire (responsable légal(e)) donne son autorisation pour que les photos et vidéos prises lors d'activités du club, manifestations, entraînements, figurent sur le site internet du club.

(www.coach-defense.ch) ou sa page Facebook.

L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur dont il a pris connaissance.

Lieu et date Riaz, le 22 juin 2024

Signature (-18ans, signature du représentant légal) 

